



Défi « Réalisé avec l'iPhone »

Règlement officiel

AUCUN ACHAT N'EST REQUIS POUR PARTICIPER OU GAGNER. FAIRE UN ACHAT N'AUGMENTE PAS VOS CHANCES DE GAIN. POUR LA CHINE, CE DEFI NE SAURAIT, À AUCUN MOMENT, ÊTRE INTERPRÉTÉ OU COMPRIS COMME UNE VENTE AVEC PRIME EN NATURE.

Ce défi est administré par Apple Inc., One Infinite Loop, Cupertino, CA 95014 (le « Sponsor »).

1. Comment participer. Pour participer au défi « Réalisé avec l'iPhone » (le « Défi »), téléchargez sur nos serveurs la meilleure photographie que vous ayez prise avec votre iPhone au cours des six mois précédant le début de la Période du Défi (telle que définie ci-dessous) (la « Photo ») et tweetez-la, postez-la, envoyez-la par e-mail ou téléchargez-la, selon le cas, à l'aide des hashtags #ShotOniPhone pour Twitter ou Instagram, et #ShotOniPhone# ou du hashtag localisé en chinois #用iPhone拍摄# pour Weibo, sans oublier d'indiquer dans la légende le modèle d'iPhone utilisé, en recourant à l'une des méthodes suivantes :

- (i) **Via Twitter :** connectez-vous à votre compte Twitter et suivez les liens et instructions pour devenir follower de la page du Sponsor sur Twitter, à l'adresse **@Apple**, puis tweetez la photo accompagnée des hashtags et autres éléments d'information requis. Vous devez être le détenteur actif d'un compte Twitter non privé et être follower de **@Apple** pour participer à ce Défi via Twitter (c'est-à-dire que vous devez vous assurer que vos tweets sont « publics » et non « protégés »). Pour participer au Défi en utilisant cette méthode, vous devez être détenteur d'un compte Twitter. Si vous n'avez pas de compte Twitter, vous pouvez en créer un en vous rendant sur le site www.twitter.com. Les comptes Twitter sont gratuits.
- (ii) **Via Instagram :** accédez à l'application Instagram depuis votre appareil mobile et suivez les liens et instructions pour devenir follower de **@Apple**. Postez votre photo en l'accompagnant des hashtags et autres éléments d'information requis. Vous devez vous assurer que l'option « Les photos sont privées » des réglages de votre compte Instagram est désactivée. Pour participer au Défi en utilisant cette méthode, vous devez disposer de l'app et d'un compte Instagram. Si vous ne disposez pas de l'app Instagram, vous pouvez la télécharger en vous rendant sur le store d'applications de votre appareil. L'app Instagram est gratuite.
- (iii) **Via Weibo :** connectez-vous à votre compte Weibo et postez la Photo en l'accompagnant des hashtags et autres éléments d'information requis. Avant de poster la Photo, vous devez vous assurer que l'option « Partager avec » est réglée sur « Public ». Pour participer au Défi en utilisant cette méthode, vous devez être détenteur d'un compte Weibo actif. Si vous n'avez pas de

compte Weibo, vous pouvez en créer un en vous rendant sur le site www.weibo.com. Les comptes Weibo sont gratuits.

- (iv) **Via e-mail** : envoyez la Photo par e-mail dans sa meilleure résolution à l'adresse shotoniphone@apple.com, en nommant le fichier selon le format suivant : « prénom_nom_modèle d'iphone ». Pour participer au Défi en utilisant cette méthode, vous devez disposer d'une adresse e-mail valide.

Les photos peuvent provenir directement de votre iPhone ou avoir été retouchées à l'aide des outils de retouche Apple fournis par l'app Photos ou à l'aide de logiciels tiers. Si elles ont été retouchées, vous devez indiquer dans le commentaire accompagnant l'image quelles apps ou quels filtres ont été utilisés. Aucun matériel autre que votre iPhone ne peut être utilisé pour prendre la photo. Toutes les informations concernant la participation au Défi ainsi que les Photos seront désignées collectivement dans ces pages sous le terme de « Dossier de candidature ». Les Dossiers de candidature doivent se conformer aux Restrictions relatives au contenu telles qu'elles sont définies ci-dessous. Le Sponsor se réserve le droit d'annuler ou de modifier ce Défi au cas où le nombre de Dossiers de candidature reçus serait insuffisant et ne répondrait pas aux critères d'évaluation minimum.

En prenant part à ce Défi, chaque participant garantit et représente ce qui suit, relativement à son Dossier de candidature : (a) le participant est le propriétaire unique et exclusif du Dossier de candidature ; (b) le Dossier de candidature n'enfreint aucun droit (y compris, mais sans s'y limiter, les droits de propriété intellectuelle) de tiers ; (c) tout tiers apparaissant dans le Dossier de candidature a donné au participant son consentement pour être photographié et pour que son image soit utilisée dans les conditions définies dans ces pages ; (d) toutes les informations fournies par le participant sont véridiques et exactes. Le Sponsor se réserve le droit de demander à tout moment les décharges / autorisations des tiers figurant dans un Dossier de candidature, quel qu'il soit, sans paiement ni contrepartie à verser par le Sponsor. La non-présentation des décharges / autorisations entièrement exécutées (le cas échéant) est susceptible d'entraîner le rejet du Dossier de candidature et l'élimination du participant au Défi, à la seule et absolue discrétion du Sponsor.

En soumettant un Dossier de candidature, le participant consent à accorder au Sponsor une licence libre de redevance, irrévocable et non exclusive pour utiliser, reproduire, publier et exposer ledit Dossier de candidature, en tout ou en partie, à l'échelle mondiale, dans tous formats, supports ou technologies connus à ce jour ou mis au point ultérieurement pendant une année, aux fins de bon déroulement du Défi. Pour tout gagnant quel qu'il soit, le fait de soumettre un Dossier de candidature revient à accorder au Sponsor une licence libre de redevance, irrévocable et non exclusive pour utiliser, reproduire, modifier, publier, exposer ledit Dossier et créer des travaux dérivés à partir de celui-ci, en tout ou en partie, à l'échelle mondiale, et de l'intégrer à d'autres

travaux, dans tous formats, supports ou technologies connus à ce jour ou mis au point ultérieurement, pour la durée légale de protection des droits d'auteur, notamment les prolongations légales à venir, y compris, mais sans s'y limiter, sur tout média Internet quel qu'il soit, y compris les sites web et propriétés du Sponsor, et sur les sites des réseaux sociaux (tels que Apple Newsroom, apple.com, Apple Twitter, Apple Instagram (@Apple), Apple Weibo et Apple WeChat), sur des panneaux publicitaires, dans les magasins Apple et dans le cadre de n'importe quelle exposition interne Apple. Toute photographie reproduite sera accompagnée d'un crédit photographique libellé dans un format qu'Apple décidera à sa seule discrétion, et de manière à protéger le droit moral du participant. En prenant part au Défi, chaque participant consent à ce que le Sponsor traite son Dossier de candidature d'une façon qui pourrait autrement porter atteinte aux droits moraux du participant, et accepte de ne pas faire valoir ses droits moraux (dans la mesure où ces droits sont reconnus) relativement à sa participation contre le Sponsor ou ses cessionnaires, détenteurs de licence ou successeurs.

Aucun dispositif ou programme de participation automatisé n'est autorisé. Les candidatures reçues ne donneront lieu à aucun accusé de réception et ne seront pas retournées. Le Sponsor ne sera pas tenu responsable en cas de candidatures perdues, en retard, non éligibles, volées, incomplètes, non valables, inintelligibles, insuffisamment affranchies, mal adressées, techniquement corrompues ou tronquées, qui seront rejetées, ou de problèmes de toute sorte, qu'ils soient d'ordre mécanique, humain ou électronique. Seuls les formulaires de candidature intégralement remplis sont éligibles. La preuve de dépôt de la candidature ne sera pas considérée comme une preuve de réception de la candidature par le Sponsor.

2. Dates de début/fin. Le Défi débute le 22 janvier 2019 à 00 h 01 heure du Pacifique (08 h 01 GMT) et prend fin le 7 février 2019 à 23 h 59 heure du Pacifique (le 8 février 2019 à 07 h 59 GMT) (« Période du défi »).

3. Éligibilité. Participation ouverte uniquement aux résidents légaux de leur pays de résidence, âgés d'au moins 18 ans ou ayant l'âge de la majorité dans ledit pays au moment du dépôt de la candidature et étant possesseurs d'un iPhone avant le 22 janvier 2019. Nul et non avenu au Québec et partout où le Défi est interdit, taxé ou restreint par la loi. Les employés, dirigeants et administrateurs d'Apple Inc. et de ses filiales, sociétés affiliées, agences de publicité et de promotion, fabricants ou distributeurs des éléments du Défi ainsi que les membres de la famille immédiate (parents, enfants, frères/sœurs, époux/épouse) ou les membres du foyer (qu'ils soient unis ou non par des liens de famille) desdits employés, dirigeants et administrateurs n'ont pas le droit de participer au Défi.

4. Directives relatives aux Dossiers de candidature et restrictions relatives au contenu : en participant, chaque candidat reconnaît que son Dossier de candidature respecte les restrictions de contenu énoncées ci-dessous (les « Restrictions relatives au contenu ») et que le Sponsor, à sa seule discrétion, peut écarter tout Dossier de

candidature et disqualifier un participant du Défi s'il pense, à sa seule discrétion, que le Dossier de candidature du participant ne respecte pas les Restrictions relatives au contenu.

Restrictions relatives au contenu :

- Le Dossier de candidature ne doit contenir aucun élément violant ou enfreignant les droits d'un tiers, y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, les marques commerciales, la vie privée, la publicité ou tous autres droits de propriété intellectuelle ou droits civils ;
- Le Dossier de candidature ne doit en aucune façon dénigrer le Sponsor ni aucune autre personne ou partie ;
- Le Dossier de candidature ne doit pas contenir d'éléments inappropriés, indécents, obscènes, haineux, délictuels, diffamatoires ou calomnieux ;
- Le Dossier de candidature ne doit pas contenir d'éléments promouvant le sectarisme, l'intolérance, le racisme, la haine ou la violence contre un groupe ou un individu quels qu'ils soient, ni promouvoir la discrimination fondée sur la race, le genre, la religion, la nationalité, le handicap, l'orientation sexuelle ou l'âge ;
- Le Dossier de candidature ne doit pas contenir d'éléments illégaux, enfreignant la loi ou contraires aux lois, aux réglementations ou, le cas échéant, à la morale socialiste en vigueur dans la juridiction où est créé le Dossier de candidature ;
- Le Dossier de candidature ne peut pas promouvoir les armes à feu ou les drogues illégales (ou l'utilisation desdites armes à feu et drogues), ni aucune activité pouvant apparaître comme risquée ou dangereuse, ni aucun programme ou message politique en particulier ; enfin,
- Le Dossier de candidature doit être conforme à l'image et aux valeurs du Sponsor, et être conforme et satisfaire à l'objectif du Défi.

Chaque participant reconnaît que les autres participants peuvent avoir utilisé dans leur Dossier de candidature des idées et/ou des concepts pouvant être similaires en idée ou en concept à ce qui figure dans son propre Dossier de candidature. Chaque participant comprend et convient qu'il/elle n'émettra aucune réclamation à l'encontre d'un autre participant ou du Sponsor en raison d'une telle similitude et n'aura droit à aucune indemnité en raison d'une telle similitude.

Les décisions du Sponsor sont finales et contraignantes pour tout ce qui concerne ce Défi, y compris, mais sans s'y limiter, l'interprétation et l'application de ce Règlement officiel. En prenant part au Défi, les participants consentent entièrement et de façon inconditionnelle à être liés par ce règlement et par les décisions du jury, qui seront finales et contraignantes pour tout ce qui concerne ce Défi.

5. Détermination des gagnants. Après la fin de la Période du défi et jusqu'au 21 février 2019 environ, tous les Dossiers de candidature éligibles seront jugés par un jury composé de membres ayant les compétences et l'expérience requises en matière de photographie. Les premières évaluations seront effectuées par le Sponsor et les personnes qu'il aura désignées, tandis que les évaluations finales seront effectuées par des professionnels de la photographie et des cadres supérieurs d'Apple. Tous les Dossiers de candidature seront jugés en fonction des critères d'évaluation (les « Critères d'évaluation ») suivants, pondérés de manière égale : (a) créativité ; (b) utilisation des fonctionnalités de l'iPhone ; (c) technique.

6. Prix. Dix (10) Photos gagnantes seront présentées sur Apple Newsroom, sur le compte Instagram d'Apple, sur le site apple.com, dans les magasins Apple et sur des panneaux publicitaires dans le monde, comme le déterminera le Sponsor à sa seule discrétion. Les prix ne sont pas cessibles, ne donnent lieu à aucun remplacement ni rachat en espèce et n'ont aucune valeur en espèces.

7. Notification. À la date approximative du 26 février 2019, les gagnants seront annoncés sur Apple Newsroom et prévenus par un message direct (ou par tout autre moyen adapté en fonction de la méthode utilisée pour prendre part au défi) et entreprendront, si nécessaire, de signer et renvoyer, là où la loi l'autorise, un affidavit (déclaration sous serment) d'éligibilité, une décharge de responsabilité/publicité et/ou un contrat de licence dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la notification du prix. Par ailleurs, les gagnants pourront être tenus de fournir des décharges / autorisations de la part de tous les tiers apparaissant dans leurs Dossiers de candidature respectifs. Si un gagnant ne peut pas être contacté dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la première tentative de notification (ou pendant une durée plus longue ou un nombre de tentatives tels que peut l'exiger la législation en vigueur), si un prix ou une notification de prix est renvoyé(e) comme ne pouvant être livré(e), si un gagnant refuse son prix ou en cas de non-conformité avec le règlement et les exigences de ce Défi, ce prix sera annulé et pourra être attribué au Dossier de candidature ayant obtenu la note la plus élevée suivante. En cas de confiscation d'un prix, aucune compensation ne sera accordée.

8. Conditions. Le Sponsor ne sera pas tenu responsable dans l'éventualité où le Dossier de candidature ne serait pas utilisé pour une raison quelconque. Les Photos peuvent être rognées, retouchées, reformatées, réagencées, associées à d'autres éléments et/ou modifiées d'une quelconque autre façon, à la seule et absolue discrétion du Sponsor. Toutes les taxes fédérales, taxes d'État et taxes locales relèvent de la seule responsabilité des gagnants. La participation au Défi et/ou l'acceptation du prix

constitue(nt), de la part de chaque gagnant, l'autorisation pour le Sponsor d'utiliser son nom, son adresse (ville et État), son image, sa photographie, son portrait, sa voix, ses informations biographiques, son Dossier de candidature et/ou toute déclaration faite par chaque gagnant concernant le Défi ou le Sponsor à des fins de publicité et de promotion sans préavis ni compensation supplémentaire, sauf là où la loi l'interdit. Les participants renoncent à tout recours et s'engagent à ne faire valoir aucun droit moral ou similaire ou équivalent relativement à leur Dossier de candidature, partout dans le monde. Dans les cas applicables : en participant, les candidats et les gagnants consentent à dégager de toute responsabilité le Sponsor et ses agences de publicité et de promotion ainsi que leurs sociétés mères, filiales, sociétés affiliées, partenaires, représentants, agents, successeurs, cessionnaires, employés, dirigeants et administrateurs (collectivement, les « Parties déchargées »), de les dégager de toute responsabilité pour le vol, le préjudice, les dégâts, blessures et frais quels qu'ils soient, y compris, mais sans s'y limiter, les dommages matériels, les blessures corporelles et/ou le décès pouvant survenir en relation avec, en préparation de, en voyage dans le cadre du Défi ou pendant la participation au Défi, ou pour la possession, l'acceptation et/ou l'utilisation ou la mauvaise utilisation du prix ou la participation à toute activité liée au Défi quelle qu'elle soit et pour toute réclamation basée sur les droits de publicité, la diffamation, l'atteinte à la vie privée, la violation des droits d'auteur, la violation de marque ou toute autre cause d'action liée au droit de la propriété intellectuelle. Les participants qui ne respectent pas ce Règlement officiel ou tentent d'interférer avec ce Défi d'une façon quelconque seront disqualifiés. Le Sponsor n'est pas responsable si le Défi ne peut pas avoir lieu ou si un prix ne peut pas être attribué en raison d'annulations, de retards ou d'interruptions de voyage dus à des cas de force majeure, à des actes de guerre, à des catastrophes naturelles, à des intempéries ou à des actes de terrorisme.

9. Conditions supplémentaires. Toute tentative de participation dans des conditions autres que celles définies dans la Section 1 ci-dessus est interdite ; aucun moyen de participation automatique, programmé, robotique ou similaire n'est autorisé. Le Sponsor, ses filiales, partenaires et agences de promotion et de publicité ne sont pas responsables des dysfonctionnements, erreurs ou pannes techniques, matériels, logiciels, téléphoniques ou de communication de quelque sorte qu'ils soient ; des pertes ou indisponibilités des connexions réseau ; de l'indisponibilité des sites web, d'Internet ou des fournisseurs d'accès ; des interventions humaines non autorisées ; des encombrements du trafic ; de la saisie incomplète ou imprécise des informations de candidature (quelle qu'en soit la cause) ; ou des transmissions informatiques défectueuses, incomplètes, brouillées ou retardées susceptibles de limiter la capacité à participer au Défi, y compris tout dommage affectant l'ordinateur du participant ou d'un tiers lié à ou résultant de la participation à ce Défi ou du téléchargement de tout élément dans le cadre de ce Défi. Le Sponsor se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, clôturer, modifier, prolonger ou suspendre ce Défi au cas où (à sa seule discrétion) des virus, bugs, interventions humaines non autorisées, fraudes ou d'autres causes hors de son contrôle corrompraient ou affecteraient l'administration, la sécurité, l'équité ou la bonne conduite du Défi. Dans un tel cas, le Sponsor sélectionnera les

gagnants parmi toutes les candidatures éligibles reçues avant et/ou après (le cas échéant) l'action entreprise par le Sponsor. Le Sponsor se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier tout individu qu'il estime, à sa seule discrétion, avoir trafiqué le processus de participation ou le fonctionnement du Défi ou du site web. Le Sponsor peut interdire à un candidat de participer au Défi ou de gagner un prix si, à sa seule discrétion, il détermine que ledit candidat tente d'entraver le fonctionnement légitime du Défi par la tricherie, le hacking, la tromperie ou d'autres pratiques de jeu déloyales (y compris l'utilisation de programmes de participation rapide automatisée) ou cherche à importuner, malmenager, menacer ou harceler tout autre participant ou représentant du Sponsor.

ATTENTION : TOUTE TENTATIVE, DE LA PART D'UN PARTICIPANT, D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT TOUT SITE WEB OU D'ENTRAVER LE FONCTIONNEMENT LÉGITIME DU DÉFI PEUT CONSTITUER UNE VIOLATION DES LOIS PÉNALES ET CIVILES ET, DANS L'ÉVENTUALITÉ D'UNE TELLE TENTATIVE, LE SPONSOR SE RÉSERVE LE DROIT DE RÉCLAMER DES DOMMAGES ET INTÉRÊTS À UNE TELLE PERSONNE DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.

En cas de litige concernant un Dossier de candidature, le détenteur autorisé du compte de l'adresse e-mail ou du compte de réseau social utilisé pour l'inscription sera considéré comme le participant et devra se conformer à ce Règlement officiel. Le « détenteur autorisé du compte » est la personne naturelle assignée au compte de réseau social applicable ou à l'adresse e-mail attribuée par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de service en ligne ou une autre organisation chargée d'attribuer les adresses e-mail pour le domaine associé à l'adresse soumise. Chaque participant peut être tenu de prouver qu'il est bien le détenteur autorisé d'un compte.

10. Limitation de responsabilité ; exclusion de garanties.

DANS LES CAS APPLICABLES, CE DÉFI NE PEUT PAS FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS EN JUSTICE.

DANS LES CAS APPLICABLES, EN AUCUN CAS LES PARTIES DÉCHARGÉES NE SERONT TENUES RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE OU PERTE, QUELLE QU'EN SOIT LA NATURE, Y COMPRIS LES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCIDENTELS, CONSÉCUTIFS OU PUNITIFS DÉCOULANT DE VOTRE ACCÈS AU SITE ET DE SON UTILISATION ET/OU DE VOTRE PARTICIPATION AU DÉFI, DU TÉLÉCHARGEMENT ET/OU DE L'IMPRESSION D'ÉLÉMENTS TÉLÉCHARGÉS DEPUIS TOUT SITE WEB ASSOCIÉ AU DÉFI. SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, CE DÉFI ET TOUS LES PRIX SONT FOURNIS « TELS QUELS » SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, QU'ELLE SOIT EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU DE NON-CONTREFAÇON.

CERTAINES JURIDICTIONS PEUVENT NE PAS PERMETTRE LES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS DE RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES ACCIDENTELS OU CONSÉCUTIFS OU L'EXCLUSION DES GARANTIES IMPLICITES, SI BIEN QUE CERTAINES DES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS. VÉRIFIEZ LA LÉGISLATION LOCALE POUR SAVOIR SI DES RESTRICTIONS OU LIMITATIONS S'APPLIQUENT À CES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS.

11. Litiges ; loi applicable.

Dans les cas applicables, les parties renoncent à tout droit à un procès dans toute action ou procédure engagée en lien avec ce Règlement officiel, y compris, mais sans s'y limiter, le Défi.

Dans les cas applicables, toute controverse ou réclamation découlant de ce Règlement officiel et/ou du Défi sera réglée par un arbitrage exécutoire en accord avec les règles d'arbitrage commercial de l'American Arbitration Association. Toute controverse ou réclamation sera arbitrée sur une base individuelle et ne pourra pas être regroupée dans un arbitrage avec une réclamation ou une controverse d'un tiers. L'arbitrage sera effectué dans l'État de Californie.

DANS LES CAS APPLICABLES, CE RÈGLEMENT OFFICIEL ET L'INTERPRÉTATION DE SES CONDITIONS SERONT RÉGIS ET INTERPRÉTÉS CONFORMÉMENT AUX LOIS DE L'ÉTAT DE CALIFORNIE SANS ÉGARD À SES RÈGLES EN MATIÈRE DE CONFLITS DE DROIT. Pour toute question n'étant pas sujette à un arbitrage tel que défini dans ce Règlement officiel et/ou en lien avec le prononcé d'un jugement sur une décision arbitrale en lien avec ce Règlement officiel et/ou ce Défi, les parties se soumettent et consentent irrévocablement à la compétence exclusive et au lieu de juridiction des tribunaux d'État et des tribunaux fédéraux situés dans le Comté de Santa Clara de l'État de Californie, ou à proximité. Les parties acceptent de ne pas soulever le principe de forum non conveniens.

12. Utilisation des données. Le Sponsor recueillera en ligne des données personnelles sur les participants, conformément à son engagement de confidentialité. Veuillez consulter l'Engagement de confidentialité du Sponsor à la page <https://www.apple.com/legal/privacy/fr-ww/>. En participant au Défi, les candidats consentent à ce que le Sponsor recueille et utilise leurs informations personnelles, et reconnaissent avoir lu et accepté l'Engagement de confidentialité du Sponsor.

13. Liste des gagnants. Pour obtenir la liste des gagnants, rendez-vous sur <https://www.apple.com/fr/newsroom> ou envoyez un e-mail à shotoniphone@apple.com avant le 1er mars 2019.